

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 janvier 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 25 janvier 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), qui porte sur les activités dudit comité pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 (voir annexe). Ce rapport est soumis conformément à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 29 mars 1995 (S/1995/234).

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1737 (2006)
(*Signé*) Gary Francis **Quinlan**



Rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

I. Introduction

1. Le présent rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) porte sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.
2. Pendant la période considérée, le Bureau du Comité se composait de Néstor Osorio (Colombie), qui assurait la présidence, et de la délégation togolaise, qui assurait la vice-présidence.

II. Rappel des faits

3. Le Comité est chargé de surveiller l'application des mesures prévues par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010) du Conseil de sécurité concernant la République islamique d'Iran, à savoir : l'interdiction, avec les exemptions prévues, des activités nucléaires posant un risque de prolifération et de la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires, de l'exportation par ce pays et de l'acquisition auprès de ce pays d'armes et de matériel connexe, et de la fourniture à ce pays des sept catégories d'armes classiques définies aux fins du Registre des armes classiques de l'ONU et des services connexes; un gel des avoirs et une interdiction de voyager imposés aux personnes ou aux entités désignées, avec les exemptions prévues; des restrictions financières et commerciales; l'interdiction de la fourniture de services de soutien, lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire que des navires transportent des articles interdits par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010).

4. Dans l'exercice de son mandat, et pour accomplir les tâches prévues par le paragraphe 29 de la résolution 1929 (2010), le Comité est épaulé par un groupe d'experts placé sous sa direction, institué par ledit paragraphe. La mission du Groupe d'experts, qui devait prendre fin le 9 juin 2011 après un premier mandat de 12 mois, a été prorogée par le Conseil, dans sa résolution 1984 (2011), jusqu'au 9 juin 2012 puis dans sa résolution 2049 (2012), jusqu'au 9 juillet 2013. Le 5 juillet 2012, le Secrétaire général a reconduit dans leurs fonctions les huit experts composant alors le Groupe. Durant la période considérée, le Groupe d'experts a présenté son rapport final, le 9 mai 2012 (S/2012/395, annexe), et un rapport d'étape, le 9 novembre 2012. Il a également soumis son programme de travail au Comité, conformément au paragraphe 3 de la résolution 2049 (2012). Durant la période à l'examen, le Groupe d'experts a participé à de nombreuses réunions, énumérées à l'annexe I.

III. Résumé des activités du Comité

Désignations par le Comité

5. Pendant la période considérée, le Comité a décidé de soumettre au régime des sanctions deux individus et trois entités et d'inscrire leurs noms dans sa liste récapitulative des individus et entités visés par l'interdiction de voyager et/ou le gel

des avoirs. Tous les États Membres peuvent consulter la Liste actualisée sur la page Web du Comité à l'adresse : <http://www.un.org/sc/committees/1737/consolist.shtml>.

Consultations et réunion d'information

6. En 2012, le Comité a tenu quatre consultations (le 29 février, le 1^{er} juin, le 23 octobre et le 26 novembre). Il a mené ses travaux selon la procédure d'approbation tacite.

7. Le 29 février, le Comité a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts sur les activités du Groupe depuis décembre 2011. Le Groupe a effectué des visites, tenu une série de consultations avec les États Membres sur l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et soumis trois rapports au Comité sur de supposées violations du régime des sanctions. Les membres du Comité ont échangé des vues sur un certain nombre de questions, notamment les trois rapports présentés par le Groupe d'experts et le fait qu'il était indispensable que le Comité prenne rapidement des mesures efficaces en réponse aux violations du régime des sanctions. La possibilité d'organiser une réunion d'information à l'intention des États Membres a également été évoquée.

8. Le 1^{er} juin, le Comité a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts sur le rapport final du Groupe, présenté le 9 mai en application du paragraphe 29 de la résolution 1929 (2010), et publié le 12 juin comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/2012/395.

9. Le 9 juillet, le Président du Comité a présidé une réunion publique d'information à l'occasion de laquelle ont été présentés les mandats et les travaux du Comité et du Groupe d'experts. C'était la première réunion de ce type ouverte à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité.

10. À sa réunion du 23 octobre, le Comité a poursuivi ses débats sur le rapport final du Groupe d'experts et il est convenu de continuer son examen des recommandations y figurant. Certains des membres du Comité ont proposé que celui-ci adopte une série de notices d'aide à l'application des résolutions du Conseil de sécurité, en tenant compte des conclusions des experts en 2011 et 2012.

11. Lors sa réunion du 26 novembre, le Comité a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts sur le rapport à mi-parcours présenté par le Groupe en application du paragraphe 2 de la résolution 2049 (2012). Le Comité a étudié la possibilité de publier une note d'orientation pour aider les États Membres à soumettre leurs rapports nationaux.

Rapports soumis par les États Membres sur l'application des résolutions

12. À la fin de la période considérée, le Comité avait reçu au total 96 rapports au titre de la résolution 1737 (2006), 85 au titre de la résolution 1747 (2007), 79 au titre de la résolution 1803 (2008) et 80 au titre de la résolution 1929 (2010) (voir annexe II).

Notifications et demandes de dérogation reçues d'États Membres

13. Au cours de la période considérée, le Comité a reçu un certain nombre de notifications : cinq d'un État Membre au titre du paragraphe 5 de la résolution

1737 (2006) concernant la fourniture d'articles destinés à être utilisés dans la centrale nucléaire de Bushehr (République islamique d'Iran); et quatre d'un autre État Membre au titre du paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006) et du paragraphe 4 de la résolution 1747 (2007), concernant la réception ou le dégel de fonds aux fins de paiements à effectuer au titre de contrats passés avant l'inscription de l'entité concernée sur la liste.

14. Pendant la période considérée, le Comité a donné suite à trois demandes de dérogation de la part d'États Membres. La première concernait l'interdiction de voyager pesant sur un ressortissant iranien qui avait été invité à assister à la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne du 15 au 23 septembre. Les deux autres concernaient l'accès d'un État Membre à certaines ressources économiques pour permettre à l'Organisation de l'énergie atomique d'Iran d'acquérir des produits chimiques et d'autres articles à des fins uniquement médicales ou humanitaires, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 1737 (2006).

Rapports trimestriels au Conseil de sécurité

15. En vertu des dispositions de l'alinéa h) du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006), le Président doit adresser au moins tous les 90 jours au Conseil de sécurité un rapport sur les travaux du Comité. Ainsi, le Président a informé le Conseil de l'évolution de la situation les 21 mars, 12 juin, 20 septembre et 13 décembre (voir S/PV.6737, S/PV.6786, S/PV.6839 et S/PV.6888).

Réponses aux demandes reçues d'États Membres

16. Le Comité a répondu à quatre demandes d'orientation ou d'information que des États Membres lui avaient adressées par écrit sur certains points du régime de sanctions. Parmi ces demandes, une portait sur l'interprétation correcte de la notion d'activités humanitaires entreprises par des organismes d'aide internationaux; deux concernaient la vente et/ou l'exportation d'articles spécifiques qui pourraient contribuer au développement de technologies à l'appui d'activités nucléaires posant un risque de prolifération en République islamique d'Iran; une était une demande d'éclaircissement au sujet d'un projet commercial pour lequel l'un des soumissionnaires était une société enregistrée en République islamique d'Iran; et une autre était également une demande d'éclaircissement concernant un programme d'assistance technique lancé par une organisation internationale pour aider la République islamique d'Iran à renforcer sa capacité de protéger les droits de propriété intellectuelle.

IV. Violations présumées ou avérées du régime de sanctions

17. Pendant la période considérée, le Comité a été informé à six reprises de « violations » des mesures imposées par le Conseil de sécurité à la République islamique d'Iran. Deux de ces notifications concernaient une « violation » du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010), trois avaient trait aux interdictions et à la saisie par les États Membres des « articles interdits », et la dernière faisait référence à une « violation » du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007).

18. En réponse, le Comité a envoyé à tous les États qui lui avaient adressé des notifications des lettres de remerciement, en les invitant à continuer de coopérer

étroitement avec le Comité et le Groupe d'experts dans le cadre des enquêtes sur les cas portés à sa connaissance. Le Comité a également envoyé à certains États des lettres en leur demandant des renseignements complémentaires au sujet d'une affaire de transfert illégal d'armes à bord du navire *M/V Victoria* qui lui avait été signalée. Le Comité est encouragé par les réponses qu'il a reçues de trois États Membres, qui lui ont communiqué de précieuses informations dans cette affaire.

19. Dans le cadre de son mandat et avec l'accord et la coopération des États qui les avaient portées à sa connaissance, le Groupe d'experts a procédé à des inspections pour quatre des cinq affaires susmentionnées. Avec l'aide du Groupe d'experts, le Comité poursuit ses enquêtes sur les cas de violation qui ont été signalés.

Annexe I

Principales activités du Groupe d'experts en 2012

1. Au cours de la période considérée dans le rapport, en application du paragraphe 29 de la résolution 1929 (2010), le Groupe d'experts s'est acquitté de ses tâches sous la direction du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).
2. Du 9 au 13 janvier, le Groupe s'est rendu en France pour participer à la réunion du Groupe d'action financière (GAFI) sur les sanctions financières ciblées en cas de financement de la prolifération. Du 23 au 26 janvier, il a tenu des consultations avec les autorités compétentes en Inde.
3. Les 3 et 4 février, le Groupe s'est rendu en Belgique à l'occasion d'une Conférence de l'Union européenne sur la non-prolifération et le désarmement pour y contribuer aux débats sur la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et sur le désarmement. Du 7 au 9 février, il a participé au dix-neuvième Séminaire sur le contrôle des exportations asiatiques organisé par le Centre for Information on Security Trade Control à Tokyo, qui a vu l'accent mis sur les dispositifs de contrôle des exportations. Du 11 au 15 février, le Groupe a tenu des consultations en Norvège et en Suède. En Suède, il a également rencontré des chercheurs du Stockholm International Peace Research Institute pour parler avec eux des conclusions auxquels ils étaient parvenus en ce qui concerne les transferts illicites d'armes et la prolifération nucléaire en République islamique d'Iran. Du 13 au 17 février, le Coordonnateur a participé à la réunion du GAFI sur les sanctions financières ciblées en cas de financement de la prolifération.
4. Du 3 au 8 mars, le Groupe s'est rendu en Turquie pour y mener une inspection dans le cadre de l'affaire des camions saisis par la Turquie. Du 8 au 13 mars, le Groupe était en Bulgarie et en Roumanie, où il menait des consultations. Du 13 au 15 mars, il a procédé à des consultations en Suisse et participé à des réunions en Belgique au quartier général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et au Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe.
5. Les 15 et 16 mars, le Groupe était en Suisse où il a participé à un séminaire organisé par le Centre de politique de sécurité de Genève, et où il a tenu une réunion sur les transports en rapport au régime des sanctions avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Du 19 au 22 mars, il s'est rendu à Washington dans le cadre de réunions avec le World Shipping Council et des représentants du secteur privé pour s'entretenir avec eux de la question du respect du régime des sanctions et de la situation économique en République islamique d'Iran. Du 27 mars au 3 avril, le Groupe était en Espagne et au Maroc où il tenait des consultations.
6. Du 7 au 17 avril, le Groupe était en Malaisie et au Viet Nam pour des consultations, puis à Singapour à l'occasion du séminaire de l'International Institute for Strategic Studies (IISS) sur l'application des sanctions prises par l'ONU dans la région de l'Asie du Sud-Est. Les 18 et 19 avril, le Groupe était en Israël où il a tenu des consultations. Le 24 avril, le Groupe s'est rendu au Canada pour y discuter du cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale relatif à l'immatriculation et l'inspection des aéronefs. Le 26 avril, le Groupe était à Washington pour des consultations sur les résolutions du Conseil de sécurité. Du 22 au 24 mai, il s'est

rendu au Kenya pour y participer à un atelier de l'IISS sur l'application du régime des sanctions, en particulier dans la Corne de l'Afrique.

7. Du 4 au 7 septembre, le Groupe était en France où il a participé à une réunion du Groupe de travail du GAFI. Du 10 au 14 septembre, une partie des experts du Groupe se sont rendus au Guatemala et au Panama pour y rencontrer les responsables gouvernementaux chargés des questions relevant de son mandat, et du 11 au 14 septembre, d'autres membres du Groupe se sont rendus aux Émirats arabes unis pour y tenir des consultations avec les responsables gouvernementaux compétents sur l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

8. Du 3 au 9 octobre, le Groupe était au Turkménistan et au Kazakhstan où il a tenu des consultations avec les responsables gouvernementaux. Du 15 au 19 octobre, il a participé aux réunions du GAFI en France. Du 22 au 24 octobre, il était à Bahreïn où il a mené des inspections en rapport à l'affaire des articles interdits saisis par Bahreïn. Du 30 octobre au 2 novembre, le Groupe s'est rendu en Éthiopie pour y tenir des consultations avec les responsables gouvernementaux compétents et participer à un séminaire sur les mouvements d'armes illicites. Les 19 et 20 novembre, le Groupe était en Argentine où il a participé à un atelier de l'IISS sur l'application du régime des sanctions, en particulier en Amérique du Sud.

9. Du 3 au 5 décembre, une partie des experts du Groupe a tenu en France des consultations avec les responsables gouvernementaux compétents sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité, et les 6 et 7 décembre, d'autres membres du Groupe ont rencontré en Hongrie les autorités du pays. Le 6 décembre, le Groupe s'est rendu au Japon pour y tenir des consultations avec les responsables gouvernementaux compétents. Les 10 et 11 décembre, le Groupe était en Autriche où il s'est réuni avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

10. Du 13 au 18 décembre, une partie des membres du Groupe était en Jordanie et en Iraq où elle a tenu des consultations avec les autorités gouvernementales compétentes sur l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, tandis que l'autre s'est rendue en Allemagne pour des consultations sur des questions relevant du mandat du Groupe, notamment le problème des valves spéciales commandées par la République islamique d'Iran.

Annexe II

**Rapports reçus d'États Membres en vertu
du paragraphe 19 de la résolution 1737 (2006),
du paragraphe 8 de la résolution 1747 (2007),
du paragraphe 13 de la résolution 1803 (2008)
et du paragraphe 31 de la résolution 1929 (2010)**

<i>États Membres</i>	<i>1) Au titre de la résolution 1737 (2006)</i>	<i>2) Au titre de la résolution 1747 (2007)</i>	<i>3) Au titre de la résolution 1803 (2008)</i>	<i>4) Au titre de la résolution 1929 (2010)</i>
Afrique du Sud	S/AC.50/2007/4	S/AC.50/2008/40 (rapport unique valant deuxième et troisième rapports)		S/AC.50/2010/46
Albanie	S/AC.50/2007/9	S/AC.50/2011/20 (rapport unique valant premier à quatrième rapports)		
Algérie	S/AC.50/2007/65 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)			
	S/AC.50/2011/19 (rapport unique valant premier à quatrième rapports)			
Allemagne	S/AC.50/2007/37	S/AC.50/2007/98	S/AC.50/2008/15	S/AC.50/2010/15
Andorre	S/AC.50/2007/50		S/AC.50/2009/3	S/AC.50/2010/34
Arabie saoudite	S/AC.50/2007/120		S/AC.50/2008/56	
Argentine	S/AC.50/2007/57	S/AC.50/2007/57/ Add.1-2	S/AC.50/2008/60	S/AC.50/2011/1
Arménie	S/AC.50/2012/2 (rapport unique valant premier à quatrième rapports)			
Australie	S/AC.50/2007/27	S/AC.50/2007/70	S/AC.50/2008/19	S/AC.50/2010/5
Autriche	S/AC.50/2007/11	S/AC.50/2007/66	S/AC.50/2008/2	S/AC.50/2010/2
Azerbaïdjan	S/AC.50/2007/107 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)		S/AC.50/2008/44	S/AC.50/2011/3
Bahreïn	S/AC.50/2007/67	S/AC.50/2007/121	S/AC.50/2008/12 et Add.1	S/AC.50/2011/31
Bangladesh	S/AC.50/2007/47			
Belarus	S/AC.50/2007/41	S/AC.50/2007/77	S/AC.50/2008/16	S/AC.50/2010/27
Belgique	S/AC.50/2007/10	S/AC.50/2007/74	S/AC.50/2008/14	S/AC.50/2010/18
Brésil	S/AC.50/2007/26	S/AC.50/2007/82	S/AC.50/2008/63	S/AC.50/2010/22
Brunei Darussalam	S/AC.50/2008/1 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)		S/AC.50/2008/64	S/AC.50/2011/27
Bulgarie	S/AC.50/2007/2 et Add.1	S/AC.50/2007/108 et Add.1	S/AC.50/2008/11	S/AC.50/2010/31
Cambodge	S/AC.50/2007/125			

<i>États Membres</i>	<i>1) Au titre de la résolution 1737 (2006)</i>	<i>2) Au titre de la résolution 1747 (2007)</i>	<i>3) Au titre de la résolution 1803 (2008)</i>	<i>4) Au titre de la résolution 1929 (2010)</i>
Canada	S/AC.50/2007/33	S/AC.50/2007/75	S/AC.50/2008/5	S/AC.50/2010/35
Chine	S/AC.50/2007/22	S/AC.50/2007/99	S/AC.50/2008/18	S/AC.50/2010/32
Chypre	S/AC.50/2007/128 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)		S/AC.50/2008/65	S/AC.50/2010/20
Colombie	S/AC.50/2011/8 (rapport unique valant premier à quatrième rapports)			
Costa Rica	S/AC.50/2007/71 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)			
Croatie	S/AC.50/2007/15	S/AC.50/2007/117	S/AC.50/2008/61	S/AC.50/2010/47
Cuba	S/AC.50/2007/38	S/AC.50/2007/89	S/AC.50/2008/38	
Danemark	S/AC.50/2007/13	S/AC.50/2007/85		S/AC.50/2010/39
Djibouti	S/AC.50/2011/17 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)			
Égypte	S/AC.50/2007/59	S/AC.50/2007/68	S/AC.50/2008/3	S/AC.50/2010/26 et Add.1
Émirats arabes unis	S/AC.50/2007/46	S/AC.50/2007/104		S/AC.50/2010/25
Équateur	S/AC.50/2007/129 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)			
Espagne	S/AC.50/2007/55	S/AC.50/2007/112	S/AC.50/2008/46	S/AC.50/2011/22
Estonie	S/AC.50/2007/49	S/AC.50/2007/113		S/AC.50/2010/19
États-Unis d'Amérique	S/AC.50/2007/18	S/AC.50/2007/88	S/AC.50/2008/34	S/AC.50/2010/7
Ex-République yougoslave de Macédoine	S/AC.50/2007/1	S/AC.50/2007/114	S/AC.50/2008/42	
Fédération de Russie	S/AC.50/2007/8 et Add. 1	S/AC.50/2007/92 et Add. 1	S/AC.50/2008/13 et Add.1	S/AC.50/2010/4 et Add.1
Finlande	S/AC.50/2007/19	S/AC.50/2007/97	S/AC.50/2008/26	S/AC.50/2010/8
France	S/AC.50/2007/17	S/AC.50/2007/84	S/AC.50/2008/39	S/AC.50/2010/24
Géorgie	S/AC.50/2007/29			S/AC.50/2010/11
Ghana	S/AC.50/2007/136			
Grèce	S/AC.50/2007/60	S/AC.50/2007/122		S/AC.50/2011/15
Grenade	S/AC.50/2007/140			
Guatemala	S/AC.50/2007/100 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)		S/AC.50/2008/33	S/AC.50/2010/36
Hongrie	S/AC.50/2007/81 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)		S/AC.50/2008/59	S/AC.50/2011/14

<i>États Membres</i>	<i>1) Au titre de la résolution 1737 (2006)</i>	<i>2) Au titre de la résolution 1747 (2007)</i>	<i>3) Au titre de la résolution 1803 (2008)</i>	<i>4) Au titre de la résolution 1929 (2010)</i>
Inde	S/AC.50/2007/20	S/AC.50/2007/123	S/AC.50/2008/49	S/AC.50/2011/6
Indonésie	S/AC.50/2007/5		S/AC.50/2008/10	
Iraq	S/AC.50/2011/13, S/AC.50/2011/13 Add.1 (rapport unique valant premier à quatrième rapports)			
Irlande	S/AC.50/2010/1 (rapport unique valant premier à troisième rapports)			S/AC.50/2011/30
Israël	S/AC.50/2007/141 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)		S/AC.50/2009/4	S/AC.50/2011/2
Italie	S/AC.50/2007/25	S/AC.50/2007/103	S/AC.50/2008/47	S/AC.50/2010/41
Jamahiriya arabe libyenne	S/AC.50/2007/61	S/AC.50/2007/69	S/AC.50/2008/51	
Jamaïque			S/AC.50/2008/21	
Japon	S/AC.50/2007/16	S/AC.50/2007/79	S/AC.50/2008/24	S/AC.50/2010/12
Jordanie	S/AC.50/2007/119 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)		S/AC.50/2008/17	S/AC.50/2011/7
Kazakhstan	S/AC.50/2007/39	S/AC.50/2007/102	S/AC.50/2008/36	S/AC.50/2011/11
Kirghizistan	S/AC.50/2007/53	S/AC.50/2008/50	S/AC.50/2008/53	
Koweït	S/AC.50/2007/118 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)		S/AC.50/2008/57 et Add. 1	
Lettonie	S/AC.50/2007/62	S/AC.50/2007/91	S/AC.50/2011/26 (rapport unique valant troisième et quatrième rapports)	
Liechtenstein	S/AC.50/2007/31		S/AC.50/2008/27	S/AC.50/2011/10
Lituanie	S/AC.50/2007/34	S/AC.50/2007/90	S/AC.50/2008/55	S/AC.50/2011/9
Luxembourg	S/AC.50/2007/64			S/AC.50/2012/4
Malte	S/AC.50/2007/7	S/AC.50/2007/63	S/AC.50/2008/35	S/AC.50/2010/16
Maroc	S/AC.50/2009/2 (rapport unique valant premier à troisième rapports)			S/AC.50/2010/14
Maurice	S/AC.50/2007/35 et Add.1	S/AC.50/2007/106	S/AC.50/2008/58	
Mexique	S/AC.50/2007/58	S/AC.50/2007/94	S/AC.50/2008/45	S/AC.50/2010/29
Monaco	S/AC.50/2007/130	S/AC.50/2007/126		
Monténégro	S/AC.50/2011/24 (rapport unique valant premier à quatrième rapports)			
Namibie				S/AC.50/2010/42
Niger	S/AC.50/2007/135 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)			

États Membres	1) Au titre de la résolution 1737 (2006)	2) Au titre de la résolution 1747 (2007)	3) Au titre de la résolution 1803 (2008)	4) Au titre de la résolution 1929 (2010)
Nigéria	S/AC.50/2011/4 (rapport unique valant premier à quatrième rapports)			
Norvège	S/AC.50/2007/6	S/AC.50/2007/93	S/AC.50/2008/4	
Nouvelle-Zélande	S/AC.50/2007/36	S/AC.50/2007/132	S/AC.50/2008/22	S/AC.50/2010/6
Oman	S/AC.50/2008/62 (rapport unique valant premier à troisième rapports)			
Ouzbékistan	S/AC.50/2007/124 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)		S/AC.50/2008/23	
Pakistan	S/AC.50/2007/12	S/AC.50/2007/96	S/AC.50/2008/6	S/AC.50/2010/17 et Add.1
Panama	S/AC.50/2007/139 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)			
Panama	S/AC.50/2011/25 (rapport unique valant premier à quatrième rapports)			
Pays-Bas	S/AC.50/2007/48	S/AC.50/2007/73	S/AC.50/2008/32	S/AC.50/2010/10
Pérou	S/AC.50/2007/44	S/AC.50/2007/86	S/AC.50/2008/41	S/AC.50/2010/30
Philippines	S/AC.50/2007/137 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)		S/AC.50/2009/1	S/AC.50/2011/29
Pologne	S/AC.50/2007/43	S/AC.50/2007/95	S/AC.50/2008/37	S/AC.50/2011/23
Portugal	S/AC.50/2007/56	S/AC.50/2007/111	S/AC.50/2008/30	S/AC.50/2010/43
Qatar	S/AC.50/2007/24 et Add.1	S/AC.50/2007/87 et Add.1	S/AC.50/2008/25	S/AC.50/2010/44
République de Corée	S/AC.50/2007/51	S/AC.50/2007/115	S/AC.50/2008/28	S/AC.50/2010/9
République de Moldova	S/AC.50/2007/127 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)			S/AC.50/2011/18
République tchèque	S/AC.50/2007/14			S/AC.50/2010/33
Roumanie	S/AC.50/2007/30	S/AC.50/2007/101	S/AC.50/2008/52	S/AC.50/2010/38
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S/AC.50/2007/3	S/AC.50/2007/72	S/AC.50/2008/31	S/AC.50/2010/21
Saint-Marin				S/AC.50/2010/40
Serbie	S/AC.50/2007/52	S/AC.50/2007/131	S/AC.50/2010/45	
Singapour	S/AC.50/2007/45	S/AC.50/2007/116	S/AC.50/2008/43	S/AC.50/2010/28
Slovaquie	S/AC.50/2007/42	S/AC.50/2007/78	S/AC.50/2008/9	S/AC.50/2011/12
Slovénie	S/AC.50/2007/23		S/AC.50/2008/54	S/AC.50/2011/16
Sri Lanka	S/AC.50/2007/133		S/AC.50/2011/5 et Add.1	

<i>États Membres</i>	<i>1) Au titre de la résolution 1737 (2006)</i>	<i>2) Au titre de la résolution 1747 (2007)</i>	<i>3) Au titre de la résolution 1803 (2008)</i>	<i>4) Au titre de la résolution 1929 (2010)</i>
Suède	S/AC.50/2007/21	S/AC.50/2007/83		S/AC.50/2010/3
Suisse	S/AC.50/2007/40	S/AC.50/2007/109	S/AC.50/2008/20	S/AC.50/2010/37
Suriname	S/AC.50/2007/138 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)			
Thaïlande	Non publié	Non publié	S/AC.50/2008/29	S/AC.50/2010/23
Turkménistan	S/AC.50/2012/1 (rapport unique valant premier à quatrième rapports)			
Turquie	S/AC.50/2007/32			S/AC.50/2010/13
Ukraine	S/AC.50/2007/80 et Add.1 (rapport unique valant premier et deuxième rapports)		S/AC.50/2008/7	S/AC.50/2011/21
Uruguay		S/AC.50/2007/134 et Add.1	S/AC.50/2008/8	S/AC.50/2012/5
Viet Nam	S/AC.50/2007/54	S/AC.50/2007/110	S/AC.50/2008/48	S/AC.50/2012/3
Yémen	S/AC.50/2007/76			
États non membres/Observateurs				
Union européenne	S/AC.50/2007/28	S/AC.50/2007/105		